

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 juin 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1^{er} Adjoint**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

Absents représentés : Y. MICHEL par M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS - JC. ARAGON par L. GASC - M. PEREZ par G. REQUENA - W. BIGNON par D. CUPOLI - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - J. GROSSO par A. ZAKHARY

Absents : JD. POUSSIER - JF. MARY - C. BASTIDE

10. Comptes administratif & de gestion 2021 Port Tabarka (Annexes 10a & b)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote du rapport d'orientation budgétaire préalable au vote du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget Port de Tabarka,

Vu le Budget Supplémentaire du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier de Frontignan, Comptable de la Commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2021 établi par Monsieur Le Maire, annexé à la présente délibération,

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2021 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Armand Turpin et Mme Anne Colliou, successivement trésoriers principaux du SGC LITTORAL, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget Port de Tabarka arrêté aux résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2021	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	70 254,22	70 254,22
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	59 097,15	44 514,84
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	59 097,15	44 514,84

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-14 582,31
-------------------------------	-------------------

RESULTAT REPORTE 2020	3 254,22
-----------------------	----------

RESULTAT DE CLOTURE 2021	-11 328,09
---------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT (dont Reste à Réaliser)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-11 328,09
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE (dont Reste à Réaliser)	-11 328,09

Il convient d'en délibérer.

II – AFFECTATION DU RESULTAT

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe Tabarka au budget 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses compte 002 « Résultat de fonctionnement repor 11 328,09 €

Le Budget Supplémentaire du budget annexe Port de Tabarka qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal, ci-annexé,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats ci-dessus, ci-annexé,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe du port de Tabarka, tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de la conseillère municipale

DELIBERE
A L'UNANIMITE

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Approuve le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal, ci-annexé,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats ci-dessus, ci-annexé,

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget annexe du port de Tabarka, tel que présenté ci-dessus,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier

